

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2026

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 685

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 5**

I. – Supprimer l’alinéa 11

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 13.

II. – En conséquence, à l’alinéa 15, substituer aux mots

« les références : « 199 *quater* F, » et « 199 *vicies* A, » sont supprimées »

les mots :

« la référence : « 199 *vicies* A, » est supprimée ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à conserver la réduction d’impôt pour frais de scolarité.

Alors même que ce Gouvernement est incapable de faire des économies, il est inconcevable de le laisser accroître encore davantage la pression fiscale sur les familles modestes.